



## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### Identificateur de produit

#### Nom commercial

Spray Nettoyant S (F)  
Code-Nr. 112025

#### Fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

#### Fabricant

WEICON GmbH & Co. KG  
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster  
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244  
E-Mail : info@weicon.de  
Internet : www.weicon.de

#### Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export  
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

#### Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)  
Téléphone ++49(0)228-19 240

### Conditions d'utilisation recommandées

Aérosols Techniques

## 2. Identification des dangers

### Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F+; R12  
Xi; R38  
N; R51/53  
R67

#### Phrases R

12 Extrêmement inflammable.  
38 Irritant pour la peau.  
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).



Fiche de données de sécurité conforme  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

**Spray Nettoyant S (F)**

- F+** Extrêmement inflammable  
**Xi** Irritant  
**N** Dangereux pour l'environnement

**Phrases R**

- 12 Extrêmement inflammable.  
38 Irritant pour la peau.  
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Phrases S**

- 23 Ne pas respirer les aérosols.  
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

**Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges**

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs dans des locaux insuffisamment aérés. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles ou d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Ingrédients selon règlement européen n°648/2004 relatif aux détergents

> 30% aliphatique des hydrocarbures; < 5% substances (d-Limonen) odoriférant

Contient du [de la]: (R)-(+)-Limonen: Peut déclencher une réaction allergique.

**Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement**

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

### 3. Composition/informations sur les composants

**Description**

Préparation à base de produit propulseur et d'un mélange de solvants aliphatiques, d'alcool, de cétones et de parfum d'orange.

**Composants dangereux**

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
64-17-5	200-578-6	éthanol	1 - 10	F R11
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	1 - 10	F R11; Xi R36; R67
67-64-1	200-662-2	acétone	10 - 20	F R11; Xi R36; R66; R67
75-28-5	200-857-2	isobutane	1 - 10	F+ R12
106-97-8	203-448-7	butane	1 - 10	F+ R12
124-38-9	204-696-9	dioxyde de carbone	1 - 10	
64742-49-0	265-151-9	Hydrocarbure aliphatique (note H, P)	1 - 10	F R11; Xn R65; Xi R38; N R51/53; R67
74-98-6	200-827-9	propane	1 - 10	F+ R12
64742-49-0	265-151-9	Naphta (pétrole) léger hydrotraité, naphta hydrotraité, à bas point d'ébullition (note P)	50 - 70	F11; Xn R 65; Xi R38; R67; N R51/53

### 4. Premiers secours

**Remarques générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Après inhalation**

Assurer un apport d'air frais.

**Après contact avec la peau**

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

---

**Après contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

**Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels**

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

perte de connaissance

état d'ivresse

vomissements

céphalées

engourdissement

---

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****Agents d'extinction appropriés**

mousse

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

**Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité**

jet d'eau

**Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

**Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

**Remarques diverses**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

**6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****Les précautions individuelles**

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

**Les précautions pour la protection de l'environnement**

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

**Les méthodes de nettoyage**

Éliminer selon les réglementations en vigueur.

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

---

**7. Manipulation et stockage****Précautions lors de la manipulation**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

**Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion**

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Récipient sous pression.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Le produit est combustible.



Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.  
Eviter les sources de chaleur.

**Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs**

Observer les directives administratives sur l'emmagasinage des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

**Informations diverses relatives aux conditions de stockage**

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.

Stocker au frais.

Température de stockage recommandée : température ambiante

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-
		Court terme	-	-	
67-63-0	Alcool isopropylique	8 heures	-	-	-
		Court terme	980	400	
67-64-1	Acétone	8 heures	1800	750	-
		Court terme	-	-	

**Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)**

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
124-38-9	dioxyde de carbone	8 heures	9000	5000	
67-64-1	acétone	8 heures	1210	500	

**Protection respiratoire**

appareil de protection respiratoire autonome  
en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire  
filtre à combinaison multiple ABEK/P3

**Protection des mains**

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

**Protection des yeux**

lunettes avec protection latérale

**Protection de la peau**

Vêtements de protection

**Mesures générales de protection**

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.



## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>Etat</b> Aérosol	<b>Couleur</b> incolore, limpide	<b>Odeur</b> caractéristique
------------------------	-------------------------------------	---------------------------------

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Point d'éclair</b>	-60 °C				agent dispersant d'aérosol
<b>Température d'inflammation</b>	510 °C				agent dispersant d'aérosol
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	1,4 Vol-%				Fonction de l'agent propulseur.
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	32 Vol-%				
<b>Pression de vapeur</b>	3000 hPa	20 °C			
<b>Densité</b>	0,68 g/ml	20 °C			
<b>Solubilité dans l'eau</b>					non miscible
<b>Teneur du solvant</b>	90 %				

### Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

## 10. Stabilité et réactivité

### Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

### Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## 11. Informations toxicologiques

### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg	rat		Calculée sur la base des différents composants.
<b>Irritation des yeux</b>	Irritant.			

### Constatations empiriques

Un contact fréquent et prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, ce qui risque de faire mal et de causer des maladies inflammatoires de la peau (dermatite)



Irrite les organes de la respiration  
L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

**Remarques générales**

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

---

## 12. Informations écologiques

### Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>			
Le produit est difficilement biodégradable.			

### Remarques diverses relatives à l'environnement

Valeur	Méthode	Remarque
<b>Valeur AOX</b>	D'après la recette, le produit ne contient aucun halogène lié organiquement.	

### Remarques générales

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.  
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
15 01 04	emballages métalliques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

### Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.  
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

### Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

### Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

---

## 14. Informations relatives au transport

### Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, (D), Code de classification: 5F  
Transport en tant que "quantité limitée" en conformité avec chapitre 3.4 ADR

### Transport maritime IMDG

UN 1950 AEROSOLS (NAPHTHA (PETROLEUM)), 2.1, MARINE POLLUTANT

### Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1950 Aerosols, inflammable, 2.1

### Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)



---

## 15. Informations réglementaires

### Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 66,5 %

(composants organiques  
volatils)

Valeur COV 665 g/L

(composants organiques  
volatils)

---

## 16. Autres informations

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

### Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 11 Facilement inflammable.

R 12 Extrêmement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 38 Irritant pour la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.